



Comment créer votre compte Nirio ?

1

Téléchargez l'application Nirio sur votre téléphone et créez votre compte



2

Renseignez votre adresse mail pour valider le code reçu par e-mail



3

Sélectionnez votre mot de passe et scannez votre justificatif d'identité depuis l'App Nirio (Carte d'identité, Passeport, Titre de séjour français)

4

Une fois le compte créé, vous pouvez réaliser votre premier paiement (délais de quelques minutes)

À savoir !

- Des frais de service de 4,80 € sont appliqués à ce mode de paiement.
- Vous pouvez payer la totalité ou une partie de votre quittance de loyer dans la limite journalière d'un paiement en espèce ou d'un paiement par carte.
- Au bout de 5 paiements, vous devez renseigner vos informations professionnelles et patrimoniales (et cela pour répondre aux obligations de vigilance conformément à la réglementation en vigueur). Cette étape est indispensable pour continuer à régler votre loyer avec Nirio.

Comment procéder au paiement ?

1.

Vous recevez votre avis d'échéance comportant un **QR code** que vous scannez dans l'App Nirio



2.

Validez les informations présentes à l'écran et générez un **code de paiement**



3.

Rendez vous dans le **réseau FDJ agréé Nirio** et scannez le code de paiement généré par l'App Nirio dans le terminal FDJ



4.

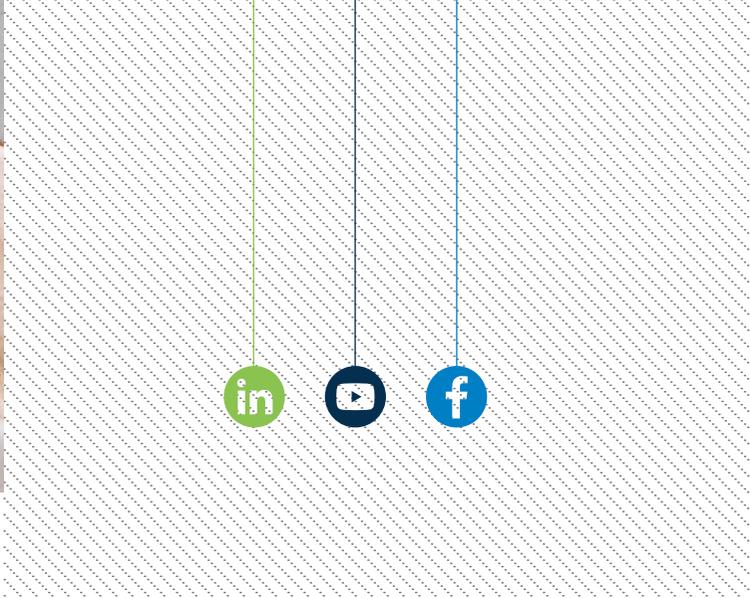
Présentez votre **pièce d'identité** au commerçant (celle utilisée pour créer votre compte) et effectuez votre paiement par carte ou en espèces



5.

Récupérez votre **justificatif papier** auprès du commerçant partenaire, l'historique de vos paiements se trouvent dans l'App Nirio





Des difficultés ?

Si vous avez des difficultés pour payer votre loyer...

N'attendez pas,
prenez contact avec votre unité
de territoire.
Notre personnel est là pour
vous aider !

Si vous avez des questions sur les
moyens de paiement de votre
loyer...

Rendez-vous sur le site
www.habitat77.net

Siège social
10 avenue Charles Péguy
CS 90074
77002 Melun cedex
Tél. : 01 64 14 11 11
E-mail : habitat77.net/Contact
www.habitat77.net

Les différents moyens de paiement

HABITAT 77 - Service Communication - 04/2023 - Document non contractuel



Le Prélèvement automatique

Simple, gratuit et pratique !

Retournez au CRC, la demande de prélèvement dûment renseignée, accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire ou postal).

Précisez vos nom, prénom et numéro de contrat (L/.....).

Le montant de votre loyer est prélevé automatiquement et gratuitement sur votre compte bancaire ou postal, à la date de votre choix : le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois. Simple et pratique !

PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE



Quels avantages ?

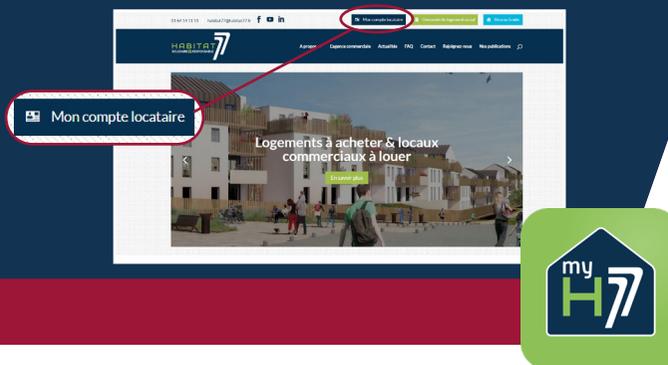
- Une solution simple, rapide et économique
- Un mode de paiement pratique ; plus besoin de penser à régler votre loyer chaque mois, dès lors que votre compte est approvisionné.
- Le montant prélevé correspond au montant dû le mois écoulé (et éventuellement du plan d'apurement).
- Si la régularisation des charges est supérieure à 50 €, vous recevrez un avis d'échéance complémentaire dont le montant ne sera pas prélevé, sauf si vous le demandez expressément. Vous pouvez toutefois demander un échelonnement du paiement de la régularisation des charges.

Les autres moyens de paiement

Quel que soit le mode de paiement que vous choisissez, vous devez systématiquement transmettre votre numéro de contrat (L/...).

Celui-ci est rappelé sur l'avis d'échéance que vous recevez tous les mois.

www.habitat77.net/mon-compte-locataire
ou sur l'application My HABITAT 77



Pour payer votre loyer en ligne, rien de plus simple...

- munissez-vous de votre carte bancaire
- rendez-vous sur le site www.habitat77.net, espace «Mon compte locataire» ou sur l'application My Habitat 77
- saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe⁽¹⁾ figurant sur votre première quittance de loyer.

Le chèque bancaire ou postal

Libellez votre chèque à l'ordre d'HABITAT 77, avec le coupon «CODE-BARRE» et ce, quel que soit le montant du chèque.

Adressez le tout au siège d'HABITAT 77, à l'attention du Pôle Encaissement - 10 avenue Charles Péguy - CS 90074 - 77002 Melun cedex.

Le paiement à la borne⁽²⁾

Deux bornes de paiement par carte bancaire pour payer votre loyer sont disponibles sur deux lieux aux heures d'ouvertures habituelles⁽³⁾ :

- Siège d'HABITAT 77
- Territoire Nord Seine-et-Marne, unité de territoire Paris Vallée de la Marne



Comment payer ?

- munissez-vous de votre quittance de loyer
- suivez les instructions qui s'affichent à l'écran

Le virement

IBAN : FR22 2004 1000 0125 5950 0W02 037
BIC : PSSTFRPPPAR

Pour faire un ordre de virement, il faut en informer par écrit sa banque, en lui donnant le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou un numéro de compte bancaire (IBAN), le BIC du bénéficiaire et le numéro de contrat locataire (impératif).

Eficash

Paiement en espèces :

Rendez-vous à votre bureau de poste, muni de votre avis d'échéance et d'une pièce d'identité. Le montant maximum autorisé est de 600 €. Des frais de 8 € (librement fixés par La Poste) sont désormais appliqués sur chaque transaction.

⁽¹⁾ Ces codes sont sécurisés et strictement personnels. Conservez-les soigneusement, ils vous seront utiles à chaque connexion.

En cas de perte, vous devez envoyer une demande écrite à votre agence en mentionnant votre numéro de locataire et en joignant la photocopie d'une de vos pièces d'identité en cours de validité.

⁽²⁾ Les bornes de paiement vous permettent de payer votre loyer ainsi que la dette éventuelle que vous auriez pu contracter. Il est également possible de le faire sur le site internet habitat77.net

⁽³⁾ Accès à la borne de paiement uniquement :
Du lundi, au jeudi de 8h30-12h15 et de 13h30-17h30
Le vendredi de 8h30-12h30 et de 13h30-16h30